

ACCORD REGIONAL DE PARTENARIAT 2022 – 2025

Entre,

Prism'emploi Bourgogne-Franche-Comté

Représenté par son Président

Monsieur Patrick TUPHE

Et son Vice-président Bourgogne-Franche-Comté

Monsieur Laurent RIOTTE

Et,

Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté

Représenté par son Directeur régional

Monsieur Michel SWIETON

D'autre part,

Préambule :

Au cours de l'année 2020, l'économie a été frappée par la crise sanitaire et les confinements successifs. En 2021, l'économie française a retrouvé une croissance de +7% après -8% en 2020. En mars 2021, pour la première fois depuis le début de la crise sanitaire, le nombre de recrutement (DPAE) est plus élevé qu'un an plus tôt et retrouve son niveau de 2019.

Entre janvier 2021 et décembre 2021, plus de 1 896 000 déclarations préalables à l'embauche (source Urssaf) sont déclarées dans la région. Cela représente une hausse de 19 % par rapport à la même période un an plus tôt.

Des tensions de recrutement qui existaient avant crise dans certains métiers subsistent car les facteurs qui en sont à l'origine persistent (attractivité des métiers, pénurie de compétences...) voir se renforcent en raison des volontés de reconversions d'une partie des salariés qui ont fait jour pendant les confinements.

Au 3^{ème} trimestre 2021, la région Bourgogne – Franche-Comté comptait 35 200 salariés intérimaires en ETP (source DREETS). Après une baisse au trimestre précédent, l'emploi intérimaire se redresse quelque peu au 3^{ème} trimestre 2021 : +0,5 %, soit environ 160 intérimaires en plus. Au niveau national, le nombre d'intérimaires continue de progresser (+1,6 %) et se rapproche de son niveau d'avant crise. Sur un an, l'emploi intérimaire progresse dans la région de 4,3% entre septembre 2020 et septembre 2021 poussé par les services (+7,1%).

Dans ce contexte, Pôle emploi BFC et Prism'emploi BFC souhaitent renforcer leur collaboration. Les deux partenaires, au regard de leurs missions complémentaires, réaffirment leur souhait de développer les synergies territoriales entre leurs réseaux, en mobilisant leurs ressources et leurs expertises, avec pour objectifs :

- d'améliorer le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et des salariés intérimaires et,
- de répondre aux besoins en recrutement des entreprises rencontrant des pénuries de compétences sur certains métiers.

Le présent accord s'inscrit dans la déclinaison opérationnelle de l'accord national signé entre Pôle emploi et Prism'emploi le 12 mai 2021.

LES PARTENAIRES

Pôle emploi BFC

Pôle emploi est un acteur majeur du marché de l'emploi ou il s'investit pour faciliter le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et offrir aux entreprises des réponses adaptées à leurs besoins de recrutement.

Les collaborateurs de Pôle emploi œuvrent au quotidien pour être le trait d'union entre les demandeurs d'emploi et les entreprises. Pour cela, ils peuvent s'appuyer sur une offre de services simplifiée, issue du projet stratégique 2018-2022, et sur un réseau de partenaires qui s'investissent sur les territoires au plus près des besoins.

Pôle emploi est le premier acteur du marché de l'emploi en France. L'organisation en Bourgogne-Franche-Comté s'appuie sur 45 agences locales et points relais et 2000 collaborateurs en vue d'atteindre six objectifs essentiels pour l'emploi :

Six missions essentielles

1. *Accueillir et accompagner*

Nous accueillons, informons et orientons toutes les personnes – qu'elles soient ou non déjà en poste – dans la recherche d'un emploi, d'une formation, d'un conseil professionnel, d'une aide à la mobilité ou à l'insertion sociale et professionnelle.

2. *Prospecter et mettre en relation*

Expert du marché du travail dont il suit au plus près l'évolution, Pôle emploi collecte les offres des entreprises, les conseille dans leurs recrutements et les met en relation avec les demandeurs.

3. *Contrôler*

Nous tenons à jour la liste des demandeurs d'emploi afin d'assurer le contrôle de la recherche d'emploi en France.

4. *Indemniser*

Nous indemnisons les ayant-droits pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage et pour le compte de l'État.

5. *Maîtriser les données*

Nous recueillons, traitons et mettons à la disposition de nos publics un vaste ensemble de données relatives au marché du travail et à l'indemnisation des demandeurs d'emploi.

6. *Relayer les politiques publiques*

Pôle emploi met en œuvre toutes les actions en relation avec sa mission que lui confie l'État, les collectivités territoriales et l'Unédic.

Pôle emploi en quelques chiffres*

- Pôle emploi BFC : **45** agences et points relais, et plus 2000 de conseillers
- Pôle emploi BFC : **211** conseillers dédiés à la relation entreprise
- 42 millions de visites par mois sur pole-emploi.fr
- 7,9 millions d'offres d'emploi publiées sur pole-emploi.fr
- 4,3 millions de personnes inscrites à Pôle emploi ont retrouvé un emploi
- 74,4% des entreprises satisfaites des services de Pôle emploi
- 3 recruteurs sur 4 envisagent de faire appel à Pôle emploi pour leur recrutement

Prism'emploi BFC

Prism'emploi BFC est l'organisation professionnelle, qui regroupe les Professionnels du recrutement et de l'intérim de BFC. 520 agences d'emploi sont présentes en BFC.

Quatre principales missions :

- **Promouvoir le rôle et les activités des agences d'emploi**

Prism'emploi contribue à promouvoir le rôle social et économique des agences d'emploi, les intérêts de la profession auprès de l'ensemble de ses partenaires (pouvoirs publics, parlement, administrations et collectivités territoriales...).

- **Représenter la profession**

Prism'emploi s'engage au niveau régional dans les actions et débats, et représente la profession au sein du Medef (Mouvement des entreprises de France)

- **Informier les entreprises adhérentes**

Grâce à son expertise, Prism'emploi apporte à ses entreprises adhérentes une information et une analyse d'ordre juridique, sociale et économique en parfaite adéquation avec leurs besoins.

- **Négocier les accords de la branche du travail temporaire**

Prism'emploi, au niveau national, négocie avec les syndicats de salariés les accords de la branche qui concernent les salariés intérimaires et les salariés permanents.

Chiffres clefs 2020-2021 Activité des agences d'emploi en BFC

Intérim

- Evolution de l'emploi intérimaire par grand secteur d'activité
(Source : Dares)

Grands secteurs d'activité	Evolution 10 premiers mois 2021-2020	Part de l'emploi intérimaire en 2021
Industrie	50,0%	18,0%
BTP	11,5%	20,0%
Commerce	7,6%	7,2%
Transports	10,3%	19,4%
Services	20,7%	7,3%
Total	100,0%	15,1%

131 765 CDI intérimaires ont été conclus entre mars 2014 et novembre 2021 en France et 3 419 recrutements en CDD-CDI ont été réalisés par les agences d'emploi régionales en 2020 pour le compte de leurs entreprises clientes.

Les opérateurs de la branche du travail temporaire

AKTO : contribution de 1,9% de la masse salariale des ETT

Fonds professionnel pour l'emploi dans le TT : contribution de 0,77% de la masse salariale des salariés intérimaires

Fonds d'action sociale du TT : contribution de 0,15% de la masse salariale des ETT

Article 1 : Objet de la convention

Pôle emploi et Prism'emploi s'associent pour consolider et renforcer le partenariat existant. Il s'agit de développer les relations entre les agences Pôle emploi et les agences d'emploi adhérentes de Prism'emploi, et d'œuvrer en complémentarité en faveur du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi.

Le présent accord porte sur les modalités d'association de moyens décidées par les parties signataires afin d'apporter aux demandeurs d'emploi, aux entreprises et aux territoires des services complémentaires.

A ce titre, cet accord a trois principaux objectifs :

- agir en faveur du retour à l'emploi des salariés intérimaires, des demandeurs d'emploi et sécuriser leurs parcours professionnels,
- œuvrer pour réduire la pénurie de compétences,
- et de façon générale développer les synergies territoriales entre les réseaux des parties signataires.

Article 2 : Axes de collaboration

Axe 1 : Développer les relations entre les réseaux des Pôle emploi et des agences d'emploi adhérentes de Prism'emploi BFC

1. Améliorer la connaissance réciproque des offres de service de Pôle emploi et des agences d'emploi. Pôle emploi BFC et Prism'emploi BFC s'engagent à désigner un interlocuteur régional.
2. Organiser au niveau régional une réunion d'échanges par an afin d'analyser les données statistiques du marché du travail (Enquête BMO, Données Pôle emploi sur l'offre et la demande, baromètre Prism'emploi BFC...), ainsi que les besoins des territoires.
3. Présenter les offres de service des agences Pôle emploi ainsi que celles des agences d'emploi.

Pôle emploi BFC s'engage à :

- Transmettre à Prism'emploi BFC les coordonnées des Directeurs territoriaux et des référents conseillers-entreprises
- Organiser des réunions d'information avec les conseillers de Pôle emploi pour présenter les activités intérim, CDI intérimaire et recrutement des agences d'emploi, le statut du salarié intérimaire...
- Intervenir à la demande de Prism'emploi BFC à l'occasion de réunions d'information pour présenter ses outils et ses services (offre de service en ligne, modalités d'accès à la banque de profils...) ou de réunions thématiques sur des sujets tels que l'indemnisation des demandeurs d'emploi.

Prism'emploi BFC s'engage à :

- Intervenir à l'occasion de réunions organisées par Pôle emploi BFC pour présenter les activités et données quantitatives (intérim, CDI intérimaire, recrutement), le statut du salarié intérimaire, les dispositifs de formation spécifiques au TT, le Fonds d'Action sociale du Travail Temporaire (FASTT)...
- Convier un représentant de Pôle Emploi BFC à l'occasion de réunions d'information des agences d'emploi adhérentes.
- Informer Pôle emploi de la publication en ligne des études de l'Observatoire de l'Intérim et du Recrutement sur le site de l'Observatoire

Axe 2 : Optimiser la complémentarité des actions déployées en faveur de l'accompagnement vers l'emploi

Pôle emploi BFC et Prism'emploi BFC s'engagent à :

- Mobiliser leurs dispositifs d'insertion et de formation en lien avec Akto, l'OPCO de la branche, afin de favoriser l'embauche des demandeurs d'emploi futurs intérimaires, les plus exposés au risque de chômage de longue durée (POEC, POEI, AFPR, etc.) ;
- Construire des parcours qualifiants en utilisant la complémentarité de leurs dispositifs pour renforcer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi éloignés de l'emploi notamment du public non ou peu qualifié, des jeunes, des Demandeurs d'Emploi de Longue Durée et des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi

Il peut être résilié sur l'initiative de l'une des parties en respectant un préavis de trois mois.

Article 4 : Confidentialité

Hormis dans le cadre des actions de communication réalisées en exécution du présent accord, les parties signataires s'engagent à conserver confidentielles, tant pendant l'exécution de l'accord qu'après la fin de celui-ci, les informations relatives à la loi en vigueur sur la protection des données personnelles auxquelles elles pourraient avoir accès dans le cadre de l'exécution de cet accord et ses déclinaisons, sous quelques formes et supports que ce soit.

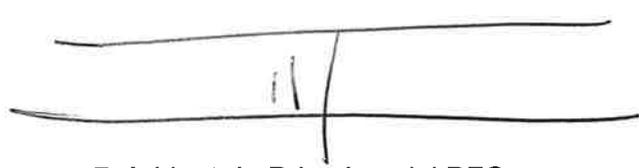
Dijon, le 29 avril 2022 en deux exemplaires

Monsieur Michel SWIETON



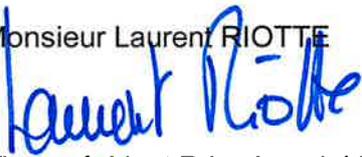
Directeur régional de Pôle emploi BFC

Monsieur Patrick TUPHE



Président de Prism'emploi BFC

Monsieur Laurent RIOTTE



Vice-président Prism'emploi BFC

- Renforcer la visibilité de l’alternance pour laquelle la branche a développé plusieurs dispositifs pour favoriser des parcours sécurisés formation + expériences professionnelles pour tous les publics (CDPI, CIPI...),

Pôle emploi BFC s’engage à :

- Informer Prism’emploi des journées, salons, forum emploi intérim organisés ou co-organisés par Pôle emploi
- Accompagner les demandeurs d’emploi éloignés de l’emploi et/ou en situation de handicap en leur proposant des parcours sans couture-intégrant des missions d’intérim sur des métiers en tension.

Prism’emploi BFC s’engage à :

- Promouvoir auprès de ses agences d’emploi adhérentes les manifestations organisées par Pôle emploi (forums, journées emploi, actions de recrutement, actions de promotion...)

Une attention particulière sera portée par les deux parties dans **l’accompagnement vers l’emploi des saisonniers, des personnes en situation de handicap, des seniors et des demandeurs d’emploi de longue durée** et dans la sécurisation de leurs parcours professionnels.

Axe 3 : Agir ensemble sur les offres difficiles à pourvoir

Pôle emploi BFC et Prism’emploi BFC s’engagent à :

- Co-organiser des actions sur les métiers pour lesquels des besoins en recrutement ont été identifiés (forum intérim, jobdating #TousMobilisés...)
- Elargir le sourcing des candidats sur certains métiers identifiés en proposant notamment la « Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel » (PMSMP) et la « Méthode de Recrutement par Simulation » (MRS) pour répondre à des postes difficiles à pourvoir, au bénéfice de personnes éloignées de l’emploi, dans le cadre d’une relation tripartite ETT/Pôle emploi/ Client final et selon les disponibilités et la planification des équipes locales MRS

Article 3 : Pilotage, suivi et durée de l’accord

Un comité de pilotage de l’accord se réunira annuellement. Il est constitué des signataires de l’accord ou de leur représentant.

Le comité de pilotage établira un bilan annuel et évaluera la mise en œuvre des engagements de l’accord. Il recensera notamment la mise en œuvre des actions communes et le nombre d’actions régionales et locales.

Corinne LECOT, Directrice des Opérations, est la référente de la convention pour Pôle emploi BFC.

Gaëtane DUCRU, Chargée de mission Action Territoriale Nord-Sud Est, est la référente pour Prism’emploi.

Toute communication externe sur cet accord devra préalablement être acceptée par les deux parties.

Le présent accord est conclu pour une durée de trois ans, à compter de la date de signature.

Annexes relatives à la mise en œuvre de l'Accord Régional Prism'emploi BFC et Pôle emploi BFC

Annexe n°1 : Liste des Directeurs territoriaux Pôle emploi BFC

Annexe n°2 : Liste et coordonnées des équipes entreprises Pôle emploi BFC

Annexe n°3 : Liste des Correspondants Prism'emploi BFC

Annexe n°1 - Liste des Directeurs territoriaux Pôle emploi BFC

Direction Territoriale Côte d'Or

Djellali Chaou, Directeur Territorial : djellali.chaou@pole-emploi.fr

Claire Nomblot, Directrice Territoriale Déléguée : claire.nomblot@pole-emploi.fr

Direction Territoriale Doubs / Territoire de Belfort

Jean- François Locatelli, Directeur Territorial : jf.locatelli@pole-emploi.fr

Sarah Jeantet, Directrice Territoriale Déléguée : sarah.jeantet@pole-emploi.fr

Direction Territoriale Jura / Haute-Saône

Jean-Michel Cheval, Directeur Territorial : jmichel.cheval@pole-emploi.fr

Richard Colardelle, Directeur Territorial Délégué : richard.colardelle@pole-emploi.fr

Direction Territoriale Nièvre / Yonne

Yves Hutin, Directeur Territorial : yves.hutin@pole-emploi.fr

Jérôme Morin, Directeur Territorial Délégué : jerome.morin@pole-emploi.fr

Direction Territoriale Saône-et-Loire

Christophe Gay, Directeur Territorial : christophe.gay@pole-emploi.fr

Joel Picard, Directeur Territorial Délégué : joel.picard@pole-emploi.fr

Annexe n°2 - Liste et coordonnées des équipes entreprises Pôle emploi BFC

Côte d'or

AGENCE	MAIL	TÉLÉPHONE
pôle emploi de Beaune 7B rue Buffon 21203 BEAUNE	entreprise.brq0063@pole-emploi.net	03 80 25 07 02
pôle emploi de Dijon Est 2 rue des Charrières 21800 QUETIGNY	entreprise.brq0066@pole-emploi.net	03 80 44 53 28
pôle emploi de Dijon Nord 33 rue Elsa Triolet 21000 DIJON	entreprise.brq0064@pole-emploi.net	03 80 40 06 98
Pôle emploi de Dijon Ouest 5 boulevard Kir 21000 DIJON	entreprise.brq0056@pole-emploi.net	03 80 59 28 98
pôle emploi de Dijon Sud 93 avenue Jean jurès 21000 DIJON	entreprise.brq0051@pole-emploi.net	03 80 60 42 98
pôle emploi de Montbard-Châtillon Espace Colisée - Allée Georges Brassens, 21506 MONTBARD	entreprise.brq0061@pole-emploi.net	03 80 89 96 42
point relais pôle emploi de Châtillon 1 rue Ernest Humblot 21401 CHATILLON-SUR-SEINE	entreprise.brq0061@pole-emploi.net	03 80 89 96 42

Doubs

AGENCE	MAIL	TÉLÉPHONE
pôle emploi d'Audincourt 1 rue Aimé Césaire 25045 AUDINCOURT	entreprise.FRC0053@pole-emploi.net	03 81 36 90 01
pôle emploi de Besançon Palente 6 rue du Muguet 25000 BESANÇON	entreprise.FRC0038@pole-emploi.net	03 81 48 52 96
pôle emploi de Besançon Planoise 8 rue Marc Bloch 25043 BESANÇON	entreprise.FRC0052@pole-emploi.net	03 81 52 59 54
pôle emploi de Besançon Temis 17 A rue Alain Savary 25007 BESANÇON	entreprise.FRC0025@pole-emploi.net	03 81 82 79 42
pôle emploi de Montbéliard Centre 8 avenue Gambetta 25208 MONTBELIARD	entreprise.FRC0048@pole-emploi.net	03 81 31 20 01
pôle emploi de Montbéliard Hexagones 2 rue Pierre Brossolette 25200 MONTBELIARD	entreprise.FRC0034@pole-emploi.net	03 81 99 69 33
pôle emploi de Morteau 1A rue du Clos Jeune 25500 MORTEAU	entreprise.FRC0045@pole-emploi.net	03 81 67 81 89
pôle emploi de Pontarlier 6 rue Claude Chappe 25304 PONTARLIER	entreprise.FRC0046@pole-emploi.net	03 81 39 82 7

Jura

AGENCE	MAIL	TÉLÉPHONE
pôle emploi de Dole 2 rue Pablo Neruda 39181 DOLE	entreprise.FRC0023@pole-emploi.net	03 84 79 47 15
pôle emploi de Lons le Saunier / Champagnole 11 bis avenue du Stade 39000 LONS-LE-SAUNIER	entreprise.FRC0018@pole-emploi.net	03 84 47 83 15
point relais pôle emploi de Champagnole 190 rue Alfred et Maurice Bouvet 39300 CHAMPAGNOLE	entreprise.FRC0055@pole-emploi.net	03 84 47 83 15
pôle emploi de Saint-Claude 20 rue Bellefontaine 39206 SAINT-CLAUDE	entreprise.FRC0020@pole-emploi.net	03 84 45 05 13

Nièvre

AGENCE	MAIL	TÉLÉPHONE
pôle emploi de Cosne-sur-Loire 45 bis rue du Général Binot 58200 COSNE-SUR-LOIRE	entreprise.brg0026@pole-emploi.net	03 86 28 83 68
pôle emploi de Decize / Château- Chinon 121 avenue de Verdun 58300 DECIZE	entreprise.brg0022@pole-emploi.net	03 86 77 07 80
point relais pôle emploi de Château-Chinon 6 place Notre-Dame 58120 CHÂTEAU-CHINON	entreprise.brg0022@pole-emploi.net	03 86 77 07 80
pôle emploi de Nevers 5 bis rue du 13ème de Ligne 58000 NEVERS	entreprise.brg0004@pole-emploi.net	03 86 93 14 09

Haute-Saône

AGENCE	MAIL	TÉLÉPHONE
pôle emploi d'Arc-les-Gray 1 avenue des Parcs 70100 ARC-LES-GRAY	entreprise.FRC0017@pole-emploi.net	03 84 64 52 51
pôle emploi de Lure / Héricourt 32 rue René Dumont 70200 LURE	entreprise.FRC0011@pole-emploi.net	03 84 89 04 41
point relais pôle emploi d'Héricourt 33 i faubourg de Montbéliard 70400 HERICOURT	entreprise.FRC0011@pole-emploi.net	03 84 89 04 41
pôle emploi de Luxeuil-les-Bains ZAC des 7 chevaux - 1 rue Bourgeline 70300 LUXEUIL-LES-BAINS	entreprise.FRC0014@pole-emploi.net	03 84 93 87 05
pôle emploi de Vesoul ZAC des Haberges - 4 rue du Docteur Jean Girard 70000 VESOUL	entreprise.FRC0015@pole-emploi.net	03 84 77 78 04

Saône-et-Loire

AGENCE	MAIL	TÉLÉPHONE
pôle emploi d'Autun rue Eugène Chevalier 71407 AUTUN	entreprise.brg0042@pole-emploi.net	03 85 86 90 03
pôle emploi de Chalon Nord 19 avenue John Fitzgerald Kennedy 71100 CHALON-SUR-SAONE	entreprise.brg0036@pole-emploi.net	03 85 98 93 73
pôle emploi de Chalon Centre 23 rue du Champ Gaillard 71100 CHALON-SUR-SAONE	entreprise.brg0038@pole-emploi.net	03 85 97 46 01
pôle emploi du Creusot 30B rue de Chanzy 71205 LE CREUSOT	entreprise.brg0043@pole-emploi.net	03 85 77 47 74
pôle emploi de Digoin Zone Ligerval - 1 rue des Charmes 71160 DIGOIN	entreprise.brg0046@pole-emploi.net	03 85 53 77 82
pôle emploi de Louhans / Tournus 4 promenade des Cordeliers 71500 LOUHANS	entreprise.brg0047@pole-emploi.net	03 85 75 71 80
point relais pôle emploi Tournus 157 rue Cardinal de Fleury 71700 TOURNUS	entreprise.brg0047@pole-emploi.net	03 85 75 71 80
pôle emploi de Mâcon 1000 avenue Mal de Lattre de Tassigny 71000 MACON	entreprise.brg0037@pole-emploi.net	03 85 21 93 21
pôle emploi de Montceau-les-Mines 5 rue Saint-Éloi 71300 MONTCEAU-LES-MINES	entreprise.brg0045@pole-emploi.net	03 85 67 90 42

Yonne

AGENCE	MAIL	TÉLÉPHONE
pôle emploi d'Auxerre 49 rue Guynemer 89000 AUXERRE	entreprise.brg0012@pole-emploi.net	03 86 94 58 52
pôle emploi d'Avallon / Tonnerre 62 rue de Lyon 89200 AVALLON	entreprise.brg0020@pole-emploi.net	03 86 31 91 06
point relais pôle emploi de Tonnerre 5 Place de la Gare 89700 TONNERRE	entreprise.brg0020@pole-emploi.net	03 86 31 91 06
pôle emploi de Joigny 19 route de Chamvres 89300 JOIGNY	entreprise.brg0021@pole-emploi.net	03 86 19 35 30
pôle emploi de Sens ZAC Eco Parc - rue du 19 mars 1962 89100 SENS	entreprise.brg0019@pole-emploi.net	03 86 87 51 62

Territoire de Belfort

AGENCE	MAIL	TÉLÉPHONE
pôle emploi de Belfort / Delle 8 Place d'Europe 90002 BELFORT	entreprise.FRC0036@pole-emploi.net	03 84 57 65 19
point relais pôle emploi de Delle 1 bis rue Saint-Nicolas 90002 DELLE	entreprise.FRC0036@pole-emploi.net	03 84 57 65 19
pôle emploi de Belfort Thiers 14 A rue Thiers 90000 BELFORT	entreprise.FRC0042@pole-emploi.net	03 84 58 75 44

Annexe n° 3 - Liste des Correspondants Prism'emploi BFC

Patrick TUPHE

Président Prism'emploi BFC

patrick.tuphe@eureka-interim.fr

Laurent RIOTTE

Vice-président Prism'emploi BFC

lriotte@horizonjob.fr

Gaëtane DUCRU

Chargée de mission action territoriale Nord Est et Sud Est

gducru@prismemploi.eu

